



SOGEMA LANCE UNE MARQUE DE LUNETTES SOLAIRES FABRIQUÉES EN FRANCE

Ashka propose une première collection de 9 modèles réalisés à Oyonnax. Après les solaires, Sogema compte rapatrier dans la région la production d'autres accessoires.

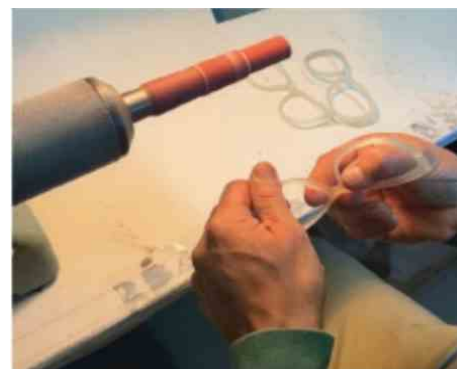
« Nos produits sont commercialisés dans les grandes surfaces alimentaires. Pour afficher des prix bas, nous fabriquons en Chine. Mais nous avons eu envie de relever le défi d'une fabrication française à prix raisonnable en lançant la marque de solaires Ashka », explique Patrick Oumédian, directeur de Sogema (Société de gestion des marques). L'entreprise, spécialisée dans la vente d'accessoires de mode sous licences, a été créée à Lyon en 1986 sous le nom de Solistyle, mais est implantée depuis 1992 à Arbent près d'Oyonnax. Sur ce territoire, berceau de la lunetterie française, Sogema a pu identifier et accompagner un partenaire industriel afin de créer une chaîne de production complète. « Nous avons investi dans la fabrication de moules, mis en place l'approvisionnement en verres, fait le choix de matières premières recyclées... Notre fabricant partenaire a doublé ses effectifs pour atteindre six personnes et devrait monter à 15 collaborateurs en fin d'année », souligne Patrick Oumédian.

S.R.

Relocaliser la fabrication de ceintures, bonnets, gants et écharpes Grâce à cet outil de production, la marque Ashka, lancée en mai, devrait vendre quelque 40 000 paires de solaire en 2023. « Nos modèles adultes sont vendues à moins de 30 €. Pour proposer ce prix avec un produit de qualité fabriqué en France, nous avons accepté une réduction significative de nos marges », confie le directeur qui annonce également le lancement de la vente de solaires CBK dans les enseignes de sport. Après les lunettes, Sogema compte bien récidiver et opérer d'autres relocalisations. L'entreprise travaille à ramener en France la fabrication de ceintures mais aussi de gants, bonnets et écharpes. Et c'est un vrai challenge car peu d'entreprises possèdent l'ensemble des savoir-faire. « Nous voulons privilégier les circuits courts avec des partenaires basés dans un périmètre restreint. Nous prospectons notamment du côté de Tarare », détaille Patrick Oumédian qui espère proposer ces nouveaux produits français pour la collection automne-hiver 2023.

14 licences de marques À l'origine centrée sur les lunettes de soleil et les loupes de lecture, Sogema s'est diversifiée à partir de 2008 avec d'autres accessoires : parapluie, petite maroquinerie, maillots de bain, chaussons... « Ces produits

sont vendus dans 4 800 points de vente, exclusivement des grandes surfaces et enseignes spécialisées, sous 14 licences de marques comme Lulu Castagnette, Little Marcel, Marvel, Disney, Freegun, Rodier... et neuf marques propres », fait savoir le directeur. La PME de 96 salariés, détenue depuis 2013 par le fonds d'investissement suisse FTC, réalise 12 M€ de chiffre d'affaires.



Les montures des lunettes de soleil Ashka sont fabriquées dans un atelier du bassin d'Oyonnax

L'UIMM LOIRE INVESTIT 10 M€ POUR GRANDIR ENCORE

Le Pôle formation
Loire-Drôme-Ardèche de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), forme chaque année 1 300 apprentis dont 1 100 pour ses seuls sites de la Loire, à Saint-Étienne et à Mably. Pour répondre à son manque de place dans la Cité des entreprises, l'UIMM Loire va acquérir - le compromis de

vente a été signé il y a quelques jours - le Forum du Technopôle, pour un investissement proche des 10 M€ (au global avec les travaux). Cela permettra ainsi l'accueil de 300 à 400 apprentis supplémentaires. Les apprentis devraient prendre possession de l'ensemble de 5 400 m² (4 600 m² pour la formation, 1 400 m² d'atelier) dès septembre 2024. **Noémie Coquet**



■